



Challenge Jean-Paul Halleux

Vendredi 01 mai 2026

Avis de course

Le **Royal Club Nautique Sambre & Meuse** a le plaisir de vous convier à sa régata « **Challenge Jean-Paul Halleux** » à :

Rue des Pruniers, 11
B-5100 Wépion
Belgique

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La FFYB rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents, accompagnateurs(trices), arbitres et membres de l'organisation d'adopter, en toutes circonstances, à terre, comme sur l'eau, un comportement courtois et respectueux envers toute personne, indépendamment de son origine, genre ou orientation sexuelle.

1. REGLES

- La compétition est régie par :
- Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2025 – 2028* ;
- Les prescriptions nationales de *Belgian Sailing* <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>;
- En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course seront disponibles après **09h00** le **vendredi 01 mai 2026**.

3. COMUNICATION

- Le tableau officiel se situe [au club-house du RCNSM](https://www.rcnsm.be/files/ugd/9bddfd_eaddeab5563d4ab6ab721b201b2fa43c.pdf) ainsi que sur le site https://www.rcnsm.be/files/ugd/9bddfd_eaddeab5563d4ab6ab721b201b2fa43c.pdf;
- [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE & INSCRIPTION

- La compétition est ouverte à tous les bateaux de *toutes les séries*
- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire [disponible sur https://forms.gle/tsqT7c5J8z4C5Zyp7](https://forms.gle/tsqT7c5J8z4C5Zyp7)
- Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
 - ✓ Une licence de compétition valide (+ certificat médical pour les licenciés non FFYB) ;
 - ✓ Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
 - ✓ Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
 - ✓ Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- Pour être considéré inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits, dans les délais impartis.



5. DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

- Droits d'inscriptions : **12,00€ par personne**
- Moyens de paiement : **cash**

6. PUBLICITE

- [DP] [NP] Les bateaux et concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- La publicité pour le tabac est interdite en Belgique

7. PROGRAMME

- Programme à terre

	Date	Heure de début	Heure de fin
Confirmation d'inscription	Vendredi 01 mai 2026	09h00	10h00

- Programme Des Courses

Date	Classe(s)
Vendredi 01 mai 2026	Toutes séries

- Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Courses maximum compétition
TS	Un maximum	N/A

- L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **10h30 le 01 mai**.
- Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.

8. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT

- Chaque bateau doit pouvoir prouver sa conformité à la jauge et aux RCNSM ;
- Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LIEU

- Le site de la compétition est **au club du RCNSM**
 - ✓ L'accès en voiture, au RCNSM est strictement réservé aux seuls véhicules tractant une remorque le temps de dételler celle-ci
 - ✓ Il est demandé de rouler au pas dans l'enceinte du club
 - ✓ Le stationnement d'un véhicule sans autorisation expresse, sur le site du RCNSM n'est pas autorisé.
 - ✓ Il est demandé de privilégier le stationnement sur le parking de la rue des Pruniers.
- Les zones de courses sont définies **sur la Meuse, entre écluse de Tailfer et l'île de Dave**.

10. PARCOURS

- Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course



11. CLASSEMENT

- Le système de classement est le suivant :
 - ✓ Les coefficients « voile légère » sont consultables sur <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Deriveurs#gsc.tab=0>
- 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
 - a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12. Bateaux accompagnateurs

- [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par *le guidon de leur club*.
- [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs doivent en tout temps, respecter la réglementation en vigueur concernant la navigation et l'armement du bateau.
- Les bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres et représentants de l'organisation, particulièrement en matière d'assistance.

13. Bateaux loués ou prêtés

- [DP][NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14. Protection des données

- **Droit à l'image et à l'apparence**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFYB, la Belgian Sailing et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFYB et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFYB et ses sponsors. La FFYB en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFYB peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@ffyb.be ou par courrier au siège social de la Fédération Francophone du Yachting Belge en précisant que la demande est relative aux données personnelles.



15. Établissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

17. Prix

Les prix seront distribués comme suit :

- *1 coupe pour le premier*
- *1 souvenir pour chaque compétiteur*

18. Informations complémentaires

19. Restauration

Une petite restauration est prévue sur place. Réservation souhaitée 081/46 11 30

